

Compte rendu du C.T.P.D. du 27 avril 2010.

Principaux points à l'ordre du jour :

1°) Adoption du règlement intérieur et relevé de propositions suite au groupe de travail du 10 mars entre la Direction et les Organisations locales représentatives (FO, CGT, SNUI et CFTC).

Les principales innovations sont :

- mise à disposition de 4 bureaux (1 par OS représentative) dans le couloir DRFiP –passage public entre l'ex TG et la Cité. A ce jour, le bureau FO est installé (retour bureau précédent).
- Visites de postes : demandes au minimum 3 jours à l'avance.
- Communications aux chefs de service de l'ordre du jour (en même temps que les OS siégeant au CTP) et des documents préparatoires des CTP (après la tenue du CTP sauf cas d'exception : avant le CTP lorsqu'un service est particulièrement concerné, le document est adressé au chef de service avant la réunion).

2°) Création du Pôle Recouvrement Spécialisé :

Le pôle de recouvrement spécialisé (PRS) est un poste comptable à compétence départementale. Il se substitue aux actuels « pôles de recouvrement contentieux » en place dans les Trésoreries générales (*ndlr : mais pas dans le 76 !*) et aux « pôles de recouvrement » adossés aux anciens services des impôts et des entreprises centralisateurs (SIEC).

Le pôle de recouvrement spécialisé pour le département sera **créé le 31 août 2010**.

Le PRS est un poste comptable chargé du recouvrement offensif, rapide et pugnace des créances des professionnels et des particuliers ayant un caractère complexe.

Cette procédure entraîne le transfert de la responsabilité sur les créances de ce compte de la trésorerie ou du SIP vers le comptable du pôle.

Le pôle sera constitué de 8 agents issus des 2 filières et un comptable secondaire (P.CREZE).

Filière Gestion Publique : 1 A et 3 B.

Filière Fiscale : 1 A et 3 B.

Pour la filière fiscale, les agents qui exercent actuellement leurs missions dans le pôle de recouvrement rattaché au service des impôts des entreprises de Rouen Ville ont vocation à rejoindre le PRS.

Pour la filière gestion publique, une réunion d'information s'est tenue le 30 mars avec les agents qui avaient, à priori, vocation à être prioritaires (agents des ex-pôles de recouvrement contentieux, ceux qui sont en charge de l'animation des poursuites et de la recherche du renseignement, ainsi que les agents en charge du service du recouvrement) : **aucun candidat**.

Un appel sera lancé dans les jours à venir au sein de la filière Gestion Publique. (priorité sera donnée aux agents qui exercent des missions de recouvrement contentieux dans les trésoreries de la même résidence).

En raison d'une montée en charge progressive de l'activité du PRS, le transfert des emplois de la filière gestion publique au pôle sera échelonné. 2 emplois seront d'ores et déjà transférés au 31 août 2010 (1 A, 1 B). Les 2 autres emplois seront transférés en 2011.

Le PRS sera installé dans les locaux du pôle de recouvrement actuel à proximité du SIE de ROUEN Ville. Les travaux d'aménagement seront réalisés au mois de mai (déplacement de cloisons, isolation phonique et travaux électriques).

Les agents recevront les formations prévues : certaines obligatoires, les autres en fonction des besoins.

Question FO : si aucun candidat ne postule ?

Réponse : la création au 31 août permettra de combler les emplois avec des agents arrivant au 1^{er} septembre.

(Ndlr : tant pis pour les autres postes et services qui manquent déjà cruellement de personnels, priorité à la réforme !! !).

Question FO : pourquoi les huissiers du Trésor n'ont pas été conviés ? . Ils sont d'ailleurs souvent oubliés alors que leur rôle est essentiel ! .

Réponse : la note de service ne les intègre pas dans le 1^{er} cercle de candidature. Sur l'activité technique, ils seront systématiquement intégrés aux réunions. (A suivre !)

Vote sur la création et les effectifs : FO – contre – .

3°) SIP Rouen Est :

Le SIP, mis en place au 1^{er} juillet 2010, sera installé dans les actuels locaux du CDI Rouen Est de la Cité Administrative. Le secteur d'assiette du CDI de Darnétal sera réaménagé afin d'accueillir les 2 agents de la Trésorerie de Darnétal. Les boxes d'accueil seront rénovés.

Les appels téléphoniques concernant surtout l'assiette, il n'est pas fait mention sur les feuilles de déclaration d'un numéro pour le secteur recouvrement. Les appels seront transférés par les agents d'assiette.(décision MRU en 2009).

Les deux collègues bénéficieront d'une ligne directe.

FO : plutôt que d'installer un bureau semi vitré, pourquoi ne pas mettre des parois mobiles - comme il en existe à Rouen ville-, qui atténuent les nuisances sonores sans générer de nuisances thermiques, bien au contraire. De plus, dès lors ou il y a fusion, la séparation n'est guère judicieuse !.

Il faut peut être d'ailleurs envisager ce type de cloisons, plus conviviales –et efficaces- que les bureaux cloisonnés. Nous souhaitons une réflexion de la direction et des services concernés en ce sens..

Réponse : La Direction reconnaît le bien fondé de la proposition pour Rouen Est.

FO : les collègues du recouvrement souhaitent être destinataires directs des appels afférant à leur secteur. Nous craignons également que cette situation génère des tensions entre collègues – collègue absent, déjà en ligne, contribuable désagréable alors que l'agent en réception de l'appel n'est pas concerné, etc...).

Réponse : La note MRU est respectée. On peut envisager –plus tard- un test Serveur Vocal Interactif, mais qui risque de présenter aussi des difficultés et dont le coût est important.

Un ultime groupe de travail se tiendra avant la mise en place du SIP.

FO : entre SIP et PRS, quel est le devenir des postes comptables impactés par cette réforme.

Réponse : rien ne se fera avant 2012.... (ndlr : donc...demain !.)

4°) Protocole de fonctionnement de l'accueil SIP Rouen Ville et CDI Rouen Est et Ouest

Le SIP de Rouen Ville est en charge de l'accueil des usagers du SIP de Rouen Ville et des CDI de Rouen Est et Rouen Ouest installés dans le centre des finances publiques de Rouen.

Cet accueil, dénommé Accueil Jean Moulin, offre un point d'entrée unique auprès duquel les usagers particuliers peuvent obtenir, sans démarche supplémentaire, une réponse à leurs demandes.

Il doit répondre aux standards des engagements pris par l'administration en matière de qualité de service « pour vous faciliter l'impôt » qui figurent dans la «Charte du contribuable».

Le document définit les missions et les conditions d'organisation de l'accueil physique mis en place pour le SIP et les CDI du grand site de Rouen. Ce document a été discuté avec les personnels. (Un protocole local avait été initialement établi avec les agents et les responsables en charge du projet). Il a été validé par les chefs de services concernés.

Les délégués FO évoquent le chantier de plus de 7 mois dans le hall de l'ex TG et les ajustements urgents à effectuer :


Après un début extrêmement difficile, les travaux ont été réalisés dans des conditions assez correctes tant pour les personnels que pour les entreprises. Un regret certain : refaire 2 fois le hall en 4 ans... que d'argent public gaspillé... ! !.

- De plus, certaines modifications restent à faire (et la campagne a commencé... !):

Circulation entre le Hall et les services en étage (SIP, CDI etc.). Les contribuables sont perdus... **FO demande la réouverture de la porte D** (uniquement pour permettre aux contribuables de sortir). **La signalétique devra être rapidement complétée** (intérieure et extérieure) car actuellement c'est le « parcours du combattant » ! Les contribuables se rendent toujours Rue St Sever : la collègue de l'accueil est confrontée à des situations difficiles. Elle est seule face aux réactions parfois « limites » de certains contribuables. De plus il n'y a pas de remplaçants lorsqu'elle s'absente le midi !... Il est impératif de l'épauler.

Réponse : La Direction reconnaît qu'il est nécessaire de travailler sur ces différents points. Le Président s'engage à revoir le système de sortie –Porte D - . Cette porte est fermée –vigipirate oblige - mais les arguments que nous avons développé (pas de réelle sécurité en passant par le hall ex TG et hall St Sever) l'ont convaincu, semble t'il. (affaire à suivre...).

La délégation FO : M.ARRANHADO, O.FOURNIER , H.PINEL , E.RIVRIN et D.SALINE.

	BULLETIN D'ADHESION	
	NOM :	PRÉNOM :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %
	AFFECTATION :	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)		
Fait à		
le (signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu		